

# COMMUNE DE VENDLINCOURT

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE MARDI 22 SEPTEMBRE 2015, 20H00

Lieu : halle polyvalente, salle du 1<sup>er</sup> étage

L'assemblée, convoquée par tous-ménages ainsi que par le Journal Officiel de la RCJU no 30 du mercredi 2 septembre 2015 et no 31 du mercredi 9 septembre 2015 (ajout d'un point à l'ordre du jour), et par tous-ménages est ouverte par le Président des assemblées, Marcel Challet, devant 15 personnes.

René Spring et Jean-Pierre Wermelinger sont nommés scrutateurs.

Suite à la lecture de l'ordre du jour, l'assemblée peut se dérouler comme prévue sur les convocations.

### **1. Procès-verbal de la dernière assemblée**

Aucune demande de modification du PV de l'AC du 25 juin 2015 n'est parvenue au bureau communal. Marcel Challet demande si quelqu'un, dans la salle, souhaite une modification du PV de la dernière assemblée. Ce n'est pas le cas.

Aucun membre de l'assemblée ne se prononçant en ce sens, le Président passe au vote à main levée.

**Le Procès-verbal de l'Assemblée communale du 25 juin 2015 est accepté à l'unanimité.**

**2. Discuter et voter un crédit de Fr. 100'000.-, sous réserve des déductions de la vente du terrain « En Chaussin » et de diverses subventions, pour la réfection de l'éclairage public de l'ensemble du village (excepté tronçon « Route Principale » déjà en travaux). Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds, contracter l'emprunt nécessaire et consolider le crédit à la fin des travaux ;**

*Rapporteur : Jean-Marc Régnier, conseiller communal*

Le réseau d'éclairage public de notre village est très vétuste et bientôt obsolète. Nous consommons beaucoup trop d'énergie. Dans le but d'économiser de l'énergie et en vue de la sortie de la Suisse du nucléaire, le Conseil communal souhaite vous présenter un projet de renouvellement de toutes ses installations d'éclairage public.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

*Présentation par l'entreprise IVI LED (Bassecourt) représentée par M. Fabian Gilliéron, manager général et M. Yvan Loichot, à l'aide du beamer :*

Le village de Vendlincourt compte 153 points lumineux. Ces derniers consomment 100'000 kwh par année ce qui représente une facture d'électricité annuelle de Fr. 15'000.- ; montant auquel il faut ajouter les changements de pièces. A titre de comparaison : 1kw = 1000 watt = 1 aspirateur.

L'éclairage jaune correspond aux lampes au sodium et l'éclairage blanc aux lampes au mercure. Ces deux sortes d'ampoules ne sont plus fabriquées ; leur utilisation est même interdite depuis le 31 mars 2015...

La commune est responsable de son éclairage public (notamment en cas d'accidents de la circulation) ; raison de plus pour se mettre aux normes en vigueur. Selon l'étude faite par IVI LED, nous devrions faire 84% d'économies sur l'électricité avec les nouvelles lampes.

Les nouvelles lampes seront installées sur les mâts existants, rallongement/abaissement possible.

Les lampes sont réglables à différentes intensités. Durant la nuit, il existe la possibilité d'installer un détecteur de mouvements, par exemple pour les rues peu fréquentées ou les escaliers.

*Une question est émise lors de la présentation :*

René Spring : il est important de sécuriser les passages pour piétons est-ce que ce sera possible avec votre système ? IVI LED : oui bien sûr, il existe des lampes spéciales pour les passages pour piétons. Nos lampes sont adaptables à chaque situation. Au-dessus des passages pour piétons, ce sont des lampes à 3 ou 4 modules qui sont prévues ; ce sont des lampes avec des contrastes de couleurs différents.

A savoir que le Conseil fédéral sponsorise 5'000 luminaires pour toute la Suisse. Suite à notre demande de subventions, IVI LED nous apprend qu'une subvention de Fr. 100.- par point lumineux pour 149 lampes sur 153 nous a été accordée.

*La parole est donnée aux citoyens :*

Annick Filipetto : je suis assez épatée par ces nouvelles lampes et tous ces systèmes innovants ; sans compter avec l'économie d'énergie. Le film d'introduction est, lui aussi, très intéressant. Dommage qu'il n'y ait pas plus de citoyens présents à cette assemblée...

EG : les lampes sont fabriquées par IVI LED et sont vendues sans intermédiaires. Nous ne pouvons pas remplacer ces lampes plus tôt car cela coûtait beaucoup trop cher env. Fr. 300'000.-. JMR : BKW avait le monopole et nous avions des devis trois fois plus élevés pour des lampes en série...

René Spring : si la commune se développe il n'y aura pas de problème pour installer et ajouter de nouvelles lampes ? IVI LED : aucun souci pour cela.

JMR : peut-être recevrons-nous encore une subvention cantonale en plus de celle fédérale ? En tous cas 84% d'économie = env. Fr. 12'000.- de moins en facture d'électricité par année, ça se compte !

Annick Filipetto : l'éclairage sur mesure n'est pas négligeable. JMR : oui, et qui plus est, un éclairage aux normes !

Marcel Challet : pour le projet du milieu du village les luminaires sont identiques ? JMR : oui bien sûr ; nous aurons les mêmes lampes dans tout le village. Si les travaux se font assez rapidement nous serons le 1er village au Jura à avoir un éclairage complètement en LED.

IVI LED : l'idée pour nous d'un village-témoin est très intéressante. Grâce à Effestrada (subvention fédérale) nous serons certainement cités dans des ouvrages.

Cindy Siess : vous dites que la lumière va être abaissée mais si cela ne nous convient pas pourrions-nous revenir en arrière ? IVI LED : oui, cela prend un peu de temps mais c'est possible. À savoir que nous verrons une fois et demie mieux avec un abaissement de 70%... Il y a déjà une lampe installée dans le quartier « En Chaussin » si vous voulez vous rendre compte.

Les représentants d'IVI LED quittent la salle.

JMR nous présente un petit résumé des coûts (v. annexe). Donc, projet d'un coût max. de Fr. 100'000.- car nous avons eu des bons prix de l'entreprise et de leurs partenaires qui utiliseraient notre village comme modèle.

Le Conseil communal vous demande d'accepter ce crédit pour une économie d'électricité d'env. Fr. 12'000.- par an. Nous avons vendu du terrain à bâtir et nous avons eu de bonnes surprises par rapport aux rentrées impôts. EG : à savoir que ce projet date quand même de plusieurs années et qu'il a été très bien étudié.

René Spring : les éclairages de Noël pourront toujours être installés sur les candélabres? JMR : oui, bien sûr.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

Acceptez-vous le crédit de Fr. 100'000.-, sous réserve des déductions de la vente du terrain « En Chaussin » et de diverses subventions, pour la réfection de l'éclairage public de l'ensemble du village (excepté tronçon « Route Principale » déjà en travaux). Donnez-vous compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds, contracter l'emprunt nécessaire et consolider le crédit à la fin des travaux ?

Légalement, en cas de vente d'un terrain provenant de notre lotissement communal « En Chaussin », le montant résultant de ladite vente doit être mis en amortissement de la dette relative au lotissement « En Chaussin ». Cette dette est actuellement regroupée avec d'autres crédits consolidés dans le prêt fixe.

Etant donné que la Commune de Vendlincourt a actuellement un projet de réfection de l'éclairage public, les Autorités communales souhaitent, plutôt que d'amortir le prêt fixe, amortir directement le nouveau crédit concernant le projet de réfection de l'éclairage public. Ceci permettrait de demander un crédit moins élevé pour ce nouveau projet. Le Service des communes de la RCJU a exigé que cette proposition passe par l'Assemblée communale.

Ce soir, nous demandons donc aux citoyennes et citoyens présents d'accepter de verser le montant résultant de la récente vente d'une parcelle « En Chaussin » en déduction du crédit 'Réfection de l'éclairage public de l'ensemble du village' (excepté tronçon « Route Principale » déjà en travaux).

**Le crédit de Fr. 100'000.-, sous réserve des déductions de la vente du terrain « En Chaussin » et de diverses subventions, pour la réfection de l'éclairage public de l'ensemble du village (excepté tronçon « Route Principale » déjà en travaux) ainsi que l'octroi des compétences au Conseil communal pour se procurer les fonds, contracter l'emprunt nécessaire et consolider le crédit à la fin des travaux est accepté à l'unanimité.**

Les représentants d'IVI LED regagnent la salle.

CCF leur annonce la bonne nouvelle et tient à remercier, tout particulièrement, JMR pour son travail de longue haleine et pour avoir mené à bien ce dossier. JMR est applaudi par l'assemblée.

IVI LED a reproduit, à l'identique, la lampe murale de la cure un éclairage LED et l'offre à la commune en remerciement.

### **3. Discuter et approuver le nouveau Règlement de l'agence communale AVS de la commune mixte de Vendlincourt ;**

*Rapporteur : Catherine Corbat-Falbriard, Maire*

Volonté des Autorités cantonales d'uniformiser les règlements des agences AVS pour toutes les communes d'ici fin 2015.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

CCF donne lecture du règlement dans son intégralité (v. annexe).

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à main levée :

Acceptez-vous le nouveau Règlement de l'agence communale AVS de la commune mixte de Vendlincourt tel que présenté?

**Le nouveau Règlement de l'agence communale AVS de la commune mixte de Vendlincourt est accepté à l'unanimité.**

#### **4. Prendre connaissance du décompte et accepter la consolidation du crédit relatif à la réalisation du bâtiment communal Ecopoint.**

*Rapporteurs : Catherine Corbat-Falbriard, maire et Annick Filipetto, caissière à l'aide du beamer*

Les décomptes de la construction du bâtiment communal Ecopoint nous étant parvenus, nous vous proposons d'en prendre connaissance et d'accepter la consolidation du crédit relatif à cette réalisation.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

CCF présente le résumé des coûts (v. annexes). L'Office de l'environnement de la RCJU a autorisé la commune à retirer Fr. 30'000.- sur les fonds forestiers sur les Fr 60'000.- demandés car il s'agit ici d'un objet d'intérêt public. Dans le cas d'un objet qui aurait eu un lien direct avec le bois (chemins forestiers, par exemple), nous aurions pu retirer la totalité du montant.

CCF souligne également l'excellente collaboration avec le SEV (Syndicat des Eaux de la Vendline) sans qui le projet n'aurait jamais pu se concrétiser. Le SEV a payé le bois pour la barrière qui entoure la zone S1. C'est Yvan Hengy, notre cantonnier, qui a construit la barrière et fait d'autres travaux pour un total de 50 heures qui ne figurent pas dans le présent décompte. A noter que le SEV et la commune ont payé chacun Fr. 5'200.- à MFR Géologie-Géotechnique SA pour le suivi hydrogéologique de la construction des fondations de l'Ecopoint. Il est évident que sans le SEV comme partenaire, la vieille maison serait encore là et nous n'aurions pas d'Ecopoint.

Nous ne comprenons pas vraiment l'attitude de l'Office de l'environnement par rapport aux prélèvements sur fonds forestiers car les devis avaient été présentés et Fr 45'000.- avaient été acceptés. Marcel Challet : l'Office de l'environnement s'est certainement basé sur les lois pour prendre cette décision.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

Acceptez-vous le décompte tel que présenté et la consolidation du crédit relatif à la réalisation du bâtiment communal Ecopoint ?

**Le décompte et la consolidation du crédit relatif à la réalisation du bâtiment communal Ecopoint sont acceptés à l'unanimité.**

*La parole est donnée aux citoyens :*

René Spring : concernant la sécurité pour tous et la pose d'un radar sympa, qui décide de l'emplacement de cet appareil ? CCF : ce radar préventif nous appartient et c'est nous qui décidons de son emplacement. Cet appareil devrait aussi être mis à la route d'Alle car les automobilistes roulent vite dans ce secteur. CCF : nous allons le faire mais cela ne fait pas si longtemps que nous l'avons. On le déplace régulièrement ; les données sont relevées tous les lundis.

Marcel Challet : je salue la position du CC qui a acquis cet appareil et qui peut l'utiliser comme bon lui semble.

Jean-Pierre Wermelinger : concernant l'Ecopoint, il faudrait plus de rigueur de la part du responsable de l'Ecopoint. Car il m'est arrivé d'aller le samedi porter de la ferraille mais la benne était pleine et quand j'y suis retourné le lundi, elle était toujours pleine... Annick Filipetto: sur ce coup-là, vous avez raison, cela est dû à une nouvelle employée de chez Ramseyer. La même chose s'est produite pour l'huile ils viennent une fois par semaine en Ajoie et pas deux ! Ce n'est pas toujours aussi simple de tomber juste...

JMR : encore une petite information par rapport à l'éclairage public : nous pourrons connaître l'avancement des travaux en scannant le QR code de la publicité d'IVI LED. Quelques flyers sont à votre disposition.

CCF : nous savons déjà que le Patenschaft entrera en matière et nous octroiera un soutien financier pour la 1<sup>ère</sup> partie des travaux de l'éclairage public et la nouvelle place de jeux dans la cour de l'école primaire. Nous les solliciterons à nouveau pour la 2<sup>ème</sup> partie de l'éclairage public pour l'ensemble du village dont nous venons d'accepter le crédit.

La parole n'étant plus demandée, le Président des assemblées lève la séance à 21h45.

Le président  
Marcel Challet

La secrétaire  
Valérie Tantardini